

Initiatives ministérielles

La réduction du déficit est au premier rang des priorités du gouvernement. Le premier ministre le dit, le dernier ministre des Finances et son successeur aussi. Ce que le gouvernement n'a pas appris, c'est que la réduction du déficit n'est pas une politique sociale. Impossible de remplacer une bonne politique sociale prévoyante par une politique de réduction du déficit. Le bon gouvernement nécessite toujours une approche plus équilibrée.

Le gouvernement n'a pas appris qu'il faut tenir compte non seulement des déficits économiques, financiers du pays, mais aussi de la dette et des déficits sociaux énormes qui sont les nôtres. Nous ne pouvons pas agir comme si l'un des deux problèmes n'existait pas et ne nous occuper que de l'autre, comme le gouvernement le fait. Nous ne pouvons pas abandonner nos objectifs en matière de politique sociale pour nous conformer à une idéologie aveugle et étroite selon laquelle le déficit devrait être notre seule préoccupation. Le gouvernement a commis l'erreur de ne pas adopter une démarche équilibrée.

À elle seule, la réduction du déficit ne répondra pas à bien des besoins réels du Canada en matière de formation professionnelle, d'éducation, de recherche et de développement. Elle est incapable d'améliorer les compétences d'un seul travailleur ou de nourrir les gens qui font la queue aux banques d'alimentation. Pour relever ces défis, il faut équilibrer les politiques économiques par des politiques sociales généreuses en matière de garderies et de soutien du revenu, par exemple. Pour bâtir un Canada compatissant, il nous faut tout cela.

Ainsi, les Canadiens pourraient considérer de nouveau leur gouvernement national comme un reflet fidèle de leurs valeurs communes. La réalisation d'une société plus équitable fait partie de nos objectifs nationaux au même titre que le redressement de notre économie.

[Français]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Madame la Présidente, il me fait plaisir de participer aujourd'hui au débat sur le projet de loi C-32, Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada. Le projet de loi C-32 tend à modifier une loi qui impose un plafond sur les sommes que le gouvernement fédéral verse aux provinces, ne recevant pas de paiements de péréquation, au titre du Régime d'assistance publique du Canada.

En effet, le gouvernement a fixé un plafond de 5 p. 100 sur les transferts à ces provinces pour 1990-1991 et 1991-1992. Aujourd'hui, le projet de loi C-32 va mainte-

nir ce plafond jusqu'en 1994-1995. Les provinces en question, madame la Présidente, sont l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario.

Dans son discours du 23 septembre dernier, le ministre d'État (Finances et Privatisation) justifiait l'importance de ce projet de loi en disant qu'il fallait mettre en oeuvre un programme d'austérité. Selon lui, ce programme d'austérité était nécessaire pour mettre de l'ordre dans les finances publiques. Mais, madame la Présidente, il ne faudrait pas oublier que ce sont les politiques économiques malsaines de ce gouvernement qui sont responsables pour la première récession faite au Canada.

Même si le gouvernement dit à tout moment que la récession est terminée, on voit à chaque jour, et encore aujourd'hui on a vu dans la circonscription de Sudbury, circonscription de ma collègue ici à côté de moi, que 600 emplois ont été perdus. Alors, même quand le ministre dit que la récession est finie, elle ne l'est pas, madame la Présidente. Nous la vivons tous les jours.

• (1630)

Donc, cette récession que nous vivons actuellement rend les services fournis par le Régime d'assistance publique encore plus nécessaires que jamais. Vous le savez très bien, madame la Présidente, les contributions au Régime d'assistance publique du Canada aident à répondre aux besoins les plus fondamentaux, tels que l'alimentation, le logement et l'habitation, de même que le soutien social sous diverses formes. En effet, le ministre d'État aux Finances l'a reconnu dans son discours lundi dernier.

C'est pour cette raison que je me demande comment le ministre peut justifier l'extension de ces plafonds, quand, plus que jamais, les Canadiens en ont besoin. Les Canadiens sont durement touchés, actuellement, madame la Présidente, par la TPS, les mises à pied et la récession qu'a créée le gouvernement alors que ce dernier décide de plafonner l'aide aux citoyens dans trois provinces. Voilà encore une fois la logique des Conservateurs.

Le ministre d'État a continué son intervention en disant que le projet de loi C-32 repose sur une doctrine économique dont le gouvernement s'inspire depuis 1984. Et cela m'inquiète beaucoup, madame la Présidente. Je me souviens, en 1984, le premier ministre avait fait toute sa campagne électorale sur la création de *jobs, jobs* et *jobs*. Et voilà qu'après sept ans et tout au long de ces sept années, il faut le souligner, madame la Présidente, nous avons eu une période de croissance économique comme